

# RPPS - AM/FINESS



## Numéros d'identification de vos prescriptions médicales

### Les atouts de l'identification

- Pourquoi un numéro RPPS ?



Ce numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) est votre identifiant personnel, composé de 11 caractères.

*Vous ne pouvez avoir qu'un seul numéro RPPS.*

Ce numéro doit figurer sur toutes vos prescriptions médicales et feuilles de soins, que vous soyez indépendant ou exerçant en structure.

Délivré par le Conseil de l'Ordre, il comprend :

1. Les données d'identification : nom, prénom, date de naissance...
2. Les diplômes avec leur lieu et date d'obtention,
3. Les données professionnelles : inscription à l'Ordre, spécialité exercée...
4. Les périodes d'activité avec leur lieu d'exercice, la fonction exercée, que ce soit en exercice libéral ou activité salariée.



À télécharger : un dépliant d'information sur le RPPS est disponible sur [ameli.fr](#) (rubrique : Gérer votre activité/votre exercice en libéral)

- Pourquoi un numéro Assurance maladie (n°AM) et/ou FINESS ?



L'Assurance maladie vous reconnaît par le numéro AM et/ou FINESS, qui détermine votre mode d'exercice, en libéral ou en structure. Il comprend 9 caractères.

Ce numéro d'identifiant est indispensable pour procéder aux remboursements pour vous et vos patients.

1. On attribue un numéro AM à un médecin (141.....), un chirurgien-dentiste (144.....), une sage-femme (145.....) pour son activité en libéral.
2. Le numéro FINESS est son équivalent pour un établissement de soins.

# Numéros d'identification de vos prescriptions médicales

## Les informations à inclure sur la prescription médicale

Conformément aux dispositions légales, la prescription médicale doit permettre votre identification et contenir les informations suivantes :

- 1 - La date de la prescription,
- 2 - Les nom et prénom du prescripteur et sa signature,
- 3 - L'identifiant personnel du prescripteur autorisé à exercer (numéro RPPS) avec code-barres,
- 4 - L'identifiant de la structure d'activité où est établie la prescription (numéro AM pour un exercice libéral ou FINESS pour un exercice en établissement).



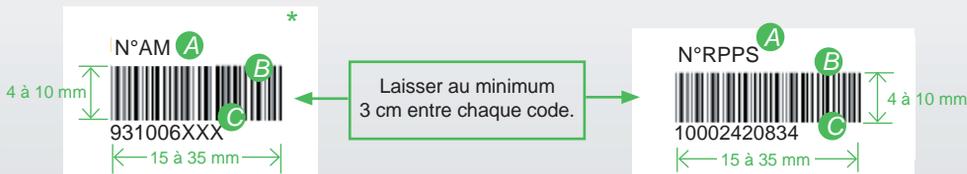
- La prescription médicale doit obligatoirement comporter les deux numéros et codes-barres correspondants : n°RPPS et n°AM\*.
- Un professionnel de santé n'a qu'un numéro RPPS mais peut avoir plusieurs numéros AM\* (ex : hôpital et cabinet privé en ville).

\* ou FINESS

## N°RPPS - AM/FINESS : mode d'emploi

### Contexte d'affichage des codes-barres d'identification.

Les n°RPPS et AM/FINESS sont normés (décret du 10/08/2010) pour être reconnus par la lecture scannée ou les douchettes.



- A** Créer les libellés n°RPPS et/ou n°AM\*.
- B** Insérer les variables des codes-barres avec la police de code 128.
- C** Insérer le numéro en chiffre au-dessous du code barre.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

- votre éditeur de logiciel
- votre imprimeur

\* ou FINESS



## Cas 1 : Médecin, dentiste ou sage-femme libéral(e)

Vous devez indiquer sur vos feuilles de correspondance, type prescriptions médicales, vos numéros RPPS et AM.

The diagram illustrates a medical prescription form for 'Docteur Jean-Paul Santé'. It features three callouts:

- A circular callout on the left points to the 'N°AM' field, which contains a barcode and the number '141006XXX'. The text 'EN CAS DE CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS LES JOURS SAUF JEUDI APRES-MIDI' is partially visible above it.
- A circular callout on the right points to the 'N°RPPS' field, which contains a barcode and the number '10002420834'. The text 'TOUTES LES VISITES, SAUF URGENCE, DOIVENT ÊTRE DEMANDÉES AVANT D'ÊTRE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE MÉDECINS' is partially visible below it.
- A third callout at the bottom points to another 'N°RPPS' field with the same number '10002420834'. The text 'TOUTES LES VISITES, SAUF URGENCE, DOIVENT ÊTRE DEMANDÉES AVANT D'ÊTRE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE MÉDECINS' is visible below it.

The main form text includes: 'Docteur Jean-Paul Santé', 'MÉDECINE GÉNÉRALE', '21, Impasse St JXXX', '49000 ANGERS', 'Tél: 02 41 41 41 41 XX', 'Y COMPRIS EN CAS D'URGENCE CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS TOUTS LES JOURS SAUF JEUDI APRES-MIDI', and 'TOUTES LES VISITES, SAUF URGENCE, DOIVENT ÊTRE DEMANDÉES AVANT D'ÊTRE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE MÉDECINS'.

## Cas 2 : Médecin, dentiste ou sage-femme libéral(e) avec activité salariée en structure de soins

- S'il s'agit de soins ou prescriptions dispensés dans le cadre de l'activité libérale, vous devez indiquer votre numéro RPPS et votre propre numéro d'identification AM.
- Vous devez utiliser vos feuilles de soins ou prescriptions d'activité libérale, sans indiquer le numéro FINESS de l'établissement où vous exercez.

N°RPPS  
  
10002530777

+

N°AM  
  
141006XXX

~~N°FINESS  
  
140000032~~



## Cas 3 : Médecin, dentiste ou sage-femme salarié(e) d'une structure de soins

Vous devez indiquer votre numéro RPPS **A** et le numéro d'identification de l'établissement (n°FINESS géographique) **B** sur la prescription.

1. Vous êtes déjà identifié avec votre code-barres sur la prescription **A**

Vous datez, indiquez votre nom et signez **C**.

2. Votre n°RPPS n'est pas imprimé.

Apposez votre numéro sur la feuille de soins (étiquette code-barres) avec les informations "date", "nom" et "signature" **C**.



**N°FINESS**  
[Barcode] **B**  
93000032

**Responsables. Unités fonctionnelles.**  
Dr XXXXXXXXXXXX  
Clinique Obstétricale  
Médecine Fœtale  
N°RPPS  
[Barcode] 10002530776  
Tél. 02 41 41 41 XX

Dr XXXXXXXXXXXX  
Responsable U.F 1  
Grossesses Pathologiques  
N°RPPS  
[Barcode] 10002530775  
Tél. 02 41 41 41 XX

Dr XXXXXXXXXXXX  
Responsable U.F 2  
Grossesses Pathologiques  
N°RPPS  
[Barcode] 10002530774

Pr XXXXXXXXXXXX  
Chef de Pôle  
Clinique Chirurgicale  
et Gynécologique  
N°RPPS  
[Barcode] 10002530777  
Tél. 02 41 41 41 XX

Pr XXXXXXXXXXXX  
Clinique Obstétricale  
Médecine Fœtale  
N°RPPS **A**  
[Barcode] 10002530778  
Tél. 02 41 41 41 XX

St-Laurenn, le / /



**C**

Nom du Prescripteur : Dr

---

Pôle Femme Mère-Enfant  
4, Rue LauXXXXXX  
49 XXX LAURENN

## Cas 4 : Médecin interne

1. Vous êtes un interne thésé.

Vous datez, indiquez votre nom et signez. Vous apposez votre numéro RPPS (étiquette code-barres) si celui-ci n'est pas déjà imprimé.

2. Vous êtes un interne non thésé.

C'est à un médecin thésé de s'identifier sur la prescription (n°RPPS, nom et signature). À défaut, la prescription est réputée avoir été signée par le chef de service.